

Les Territoires de l'Aube réunis pour construire le SCoT de demain



Un diagnostic de territoire nourri et partagé

Le SCoT des Territoires de l'Aube a amorcé sa construction en octobre 2017 sur un périmètre établi à 9 EPCI, regroupant 352 communes et plus de 254 000 habitants.

La première phase de travail dans l'élaboration du SCoT consiste en la réalisation d'un diagnostic de territoire. Les résultats du travail d'analyse ont été partagés lors de trois réunions successives du Collectif de construction organisées entre novembre 2017 et janvier 2018.

Composé des membres du Bureau syndical, des élus référents SCoT pour les territoires en cours d'adhésion et des élus intéressés, le Collectif de construction constitue la cheville ouvrière du SCoT.

Ainsi, le périmètre du SCoT a été étudié sous l'angle social, économique et environnemental afin de mettre en évidence les grandes composantes du territoire et de donner des clés de lecture des dynamiques observées.



Bérulle

En février 2018, une synthèse des résultats du diagnostic a été restituée lors d'une première réunion du Collectif de partage associant les personnes publiques et les structures intéressées. Rassemblant une cinquantaine de participants et dix-huit structures représentées, cette réunion a permis échanges et réflexions sur les premiers enjeux.

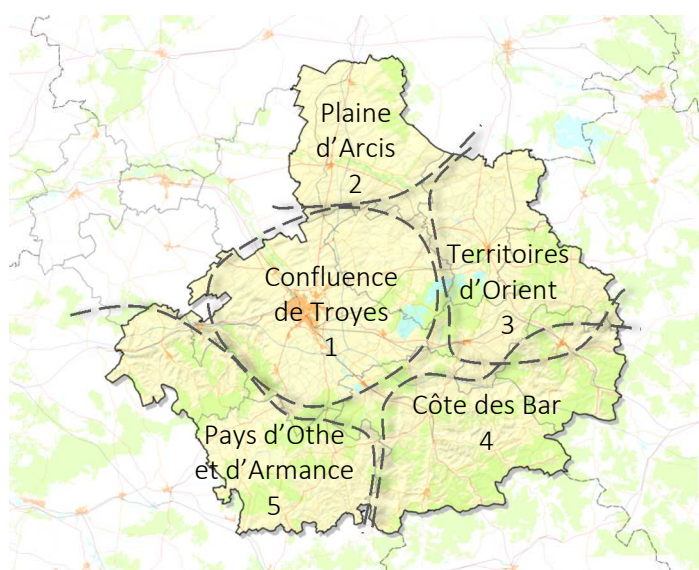
Pour contribuer à la démarche engagée, les personnes publiques associées sont invitées à faire part de leurs contributions ou notes d'enjeu jusqu'au 15 avril prochain.



La formulation des premiers enjeux de territoires

Dans la poursuite de la construction du SCoT, la deuxième phase de travail, correspondant au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), a débuté dès le mois de mars.

Pour ce faire, cinq groupes territoriaux ont été mis en place. Les entités géographiques, telles que représentées sur la carte ci-dessous, présentent des caractéristiques architecturales, paysagères, environnementales et/ou fonctionnelles proches.



Bérulle

Ainsi s'est tenue le 15 mars la première réunion du Groupe territorial 1 « Confluence de Troyes », regroupant les élus de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et de la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne. En résonance avec les analyses et données issues du diagnostic, un travail sur les enjeux et objectifs du SCoT a été proposé aux participants, à l'aide d'un questionnaire permettant de décliner un ordre de priorité ou d'importance.

Le Groupe territorial 2 « Plaine d'Arcis », s'adressant aux élus de la communauté de communes Arcis Mailly Ramerupt, s'est réuni le 22 mars, selon cette même organisation.

Les élus du Groupe territorial 3 « Territoires d'Orient », réunissant les communautés de communes des Lacs de Champagne et de Vendeuvre-Soulaines, se rencontrent à leur tour le 29 mars.

Le Groupe territorial 4 « Côte des Bar » regroupant Barséquanais en Champagne et Région de Bar-sur-Aube se retrouvera pour sa part le 5 avril, et le Groupe territorial 5 « Pays d'Othe et d'Armanche » se réunira le 12 avril.

Une synthèse sera réalisée au terme de ces rendez-vous dans les territoires pour permettre la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT.